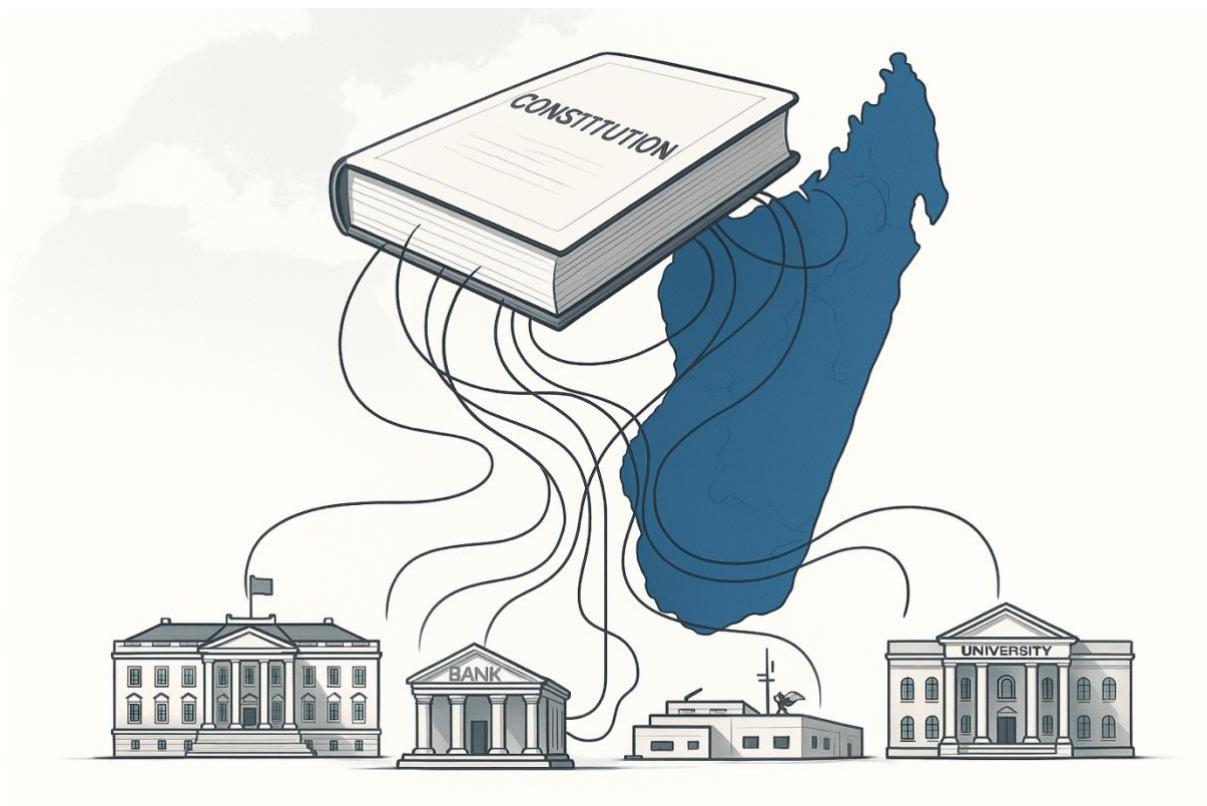


Le Transfert institutionnel comme condition de l'hégémonie post-coloniale

« *L'essence du néocolonialisme est qu'un État paraît, en théorie, indépendant et pourvu de tous les attributs de la souveraineté, tandis que sa politique est dirigée de l'extérieur.* »

Kwame Nkrumah, *Le néocolonialisme, dernier stade de l'impérialisme*
(traduction libre)



Introduction

Ces dernières années, les scènes de foules africaines manifestant la fin de la présence française, de Bamako à Niamey, sont devenues les symboles les plus visibles d'une rupture annoncée dans la séculaire histoire franco-africaine. Cette lame de fond de contestation n'est cependant pas limitée au Sahel. À Madagascar, terre stratégique de l'ancienne Union française, la récente crise institutionnelle de septembre-octobre dernier, qui a conduit à une nouvelle instabilité politique, rappelle cruellement la fragilité des souverainetés post-coloniales. Cette septième crise majeure depuis l'indépendance de 1960 témoigne non seulement d'une instabilité endémique, mais aussi de la résilience des systèmes de tutelle informelle.

L'agitation actuelle, qu'elle soit dans le Sahel ou sur la Grande Île, n'est pas le signe de la mort d'une relation, mais l'expression violente de la contestation d'un impérialisme informel dont les fondations ont été posées dès les indépendances. Loin d'avoir été des actes de souveraineté

pleine et entière, les indépendances des années 1960 ont souvent pris la forme d'un transfert de tutelle, par lequel la France a troqué la souveraineté territoriale directe contre un contrôle indirect, moins visible mais tout aussi structurant, notamment par le biais d'élites locales formées et alignées.

Il devient donc essentiel de décortiquer cette mécanique de l'influence pour comprendre la crise de légitimité que traversent la France et, par extension, les États comme Madagascar. Comment la France a-t-elle réussi, après les indépendances formelles, à transformer son contrôle impérial en un impérialisme informel durable, fondé sur des institutions et des mécanismes post-coloniaux toujours actifs, et quelle est la répercussion de cet héritage sur la stabilité de la Grande Île ?

Pour répondre à cette question, cet article analysera d'abord (I) l'édification des « indépendances tronquées » à travers les accords de coopération initiaux. Il décrira ensuite (II) le triptyque institutionnel de cette hégémonie - monétaire, militaire et économique - qui en assure la permanence. Enfin, il examinera (III) les mécanismes actifs de cet impérialisme informel face aux nouvelles formes de contestation et à la compétition géopolitique contemporaine, avec une attention particulière aux dynamiques observables à Madagascar.

I. L'Édification des Indépendances "Tronquées" : Stratégie de Substitution Impériale

Dans ce texte, l'expression « transfert institutionnel » désigne le passage organisé d'un empire colonial à un empire informel. Le pouvoir ne s'exerce plus par l'administration directe, mais par un ensemble d'institutions qui encadrent les nouveaux États : des constitutions et accords de coopération qui limitent la souveraineté politique, une architecture monétaire et financière qui maintient la dépendance macroéconomique, un système de défense et de formation des élites qui reproduit les réflexes de loyauté envers l'ancienne puissance tutélaire. Le transfert ne supprime pas les anciennes structures de domination, il les reconfigure pour que la tutelle survive sous les habits d'une indépendance formelle.

Les indépendances africaines de 1960 ne peuvent être comprises comme un acte de générosité ou une rupture soudaine, mais comme le résultat d'une réinvention stratégique de l'Empire français. Confrontée à l'impossibilité de maintenir la souveraineté territoriale directe, Paris a délibérément choisi de troquer l'administration coûteuse et contestée contre une tutelle indirecte, moins visible, mais substantielle.

Le « Grand Tournant » : La Stratégie du Recentrage Post-Indochine

L'origine de l'impérialisme informel se trouve dans l'onde de choc des défaites coloniales, imposant à la France un recentrage douloureux mais stratégique.

En 1954 lors de la défaite de Diên Biên Phù, la chute du camp retranché indochinois a marqué la fin de l'empire classique et a sonné le glas du modèle d'assimilation totale. Cette défaite, couplée à l'intensification de la guerre d'Algérie dès la même année, a forcé la Cinquième République à une réévaluation brutale de ses capacités impériales. La nécessité n'était plus de tout conserver, mais de sauver l'essentiel pour maintenir la France au rang de puissance mondiale (siège permanent à l'ONU, accès aux ressources stratégiques, futur nucléaire).

L'Afrique subsaharienne est alors désignée comme le nouveau pivot stratégique et économique. Considérée comme plus « malléable » et moins virulente que le Maghreb, elle devient le réservoir exclusif de matières premières vitales (uranium pour la force de frappe, minéraux, ressources agricoles) et le marché captif nécessaire à l'économie française. Il s'agissait de maintenir la puissance française par procuration africaine, en assurant une présence et un accès garantis sans en payer le prix fort de l'occupation militaire massive.

La Pensée Stratégique de l'Assouplissement : Du Protectorat au Néo-Colonialisme

Pour transformer la tutelle, la France a élaboré une pensée "libérale" en trompe-l'œil, visant à désamorcer la contestation indépendantiste en offrant une liberté formelle.

Les difficultés rencontrées par la France dans la gestion des Protectorats (Maroc, Tunisie) ont montré le coût politique et militaire de la rigidité coloniale. L'idée est alors d'anticiper en créant un « partenariat » contrôlé. La Loi-Cadre Defferre (1956) est la première application concrète de cette stratégie : elle accorde une autonomie limitée aux colonies d'Afrique noire (création d'assemblées locales et de conseils de gouvernement), mais maintient les domaines régaliens - Défense, Affaires Étrangères, Monnaie - sous l'autorité exclusive de la métropole.

Le processus n'était pas un abandon de l'Empire, mais une transformation astucieuse. En impliquant les élites locales dans la gestion des affaires courantes, la France cherchait à créer des interlocuteurs légitimés tout en conservant les leviers de contrôle essentiels. Il s'agissait de donner aux peuples africains l'illusion de la souveraineté pour mieux la vider de son contenu substantiel.

L'Application Exécutive : Le Choix du Transfert et l'Instrumentalisation des Élites

Cette stratégie aboutit au référendum de 1958 et à l'établissement des réseaux de la Françafrique, où le rôle des élites africaines est central.

Organisé par Charles de Gaulle, ce référendum offrait un choix binaire : l'adhésion à la « Communauté franco-africaine » (garantissant l'aide et le maintien du lien) ou l'indépendance immédiate, sanctionnée par la rupture totale des liens. Le choix de la Communauté par la majorité des territoires est ainsi obtenu par la menace économique et non par une adhésion pleine et entière.

Le succès du système reposait sur la fidélité des relais locaux. Félix Houphouët-Boigny est l'incarnation parfaite de cette alliance. Ancien militant du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) proche du PCF, il opère un revirement stratégique au début des années 1950 pour devenir l'allié inconditionnel de Paris. Ce changement de braquet est essentiel : il montre que l'impérialisme informel a été rendu possible par un choix délibéré de l'élite africaine de privilégier la stabilité personnelle et les avantages économiques de l'alignement sur l'intérêt d'une pleine souveraineté nationale.

Son rôle de principal artisan africain du choix du « Oui » en 1958 et de « doyen » auprès des chefs d'État voisins a permis de consolider le bloc des États de l'Afrique de l'Ouest et du Centre autour du modèle de coopération français (Zone Franc, accords de défense). Houphouët-Boigny devient ainsi le symbole de la cogestion de l'impérialisme informel où les élites locales s'enrichissent et pérennissent leur pouvoir en échange de la garantie des intérêts français.

À Madagascar, l'indépendance sous conditions de 1960 est scellée par des accords de coopération stricts qui prévoient le maintien de bases militaires françaises et la priorité française dans l'exploitation des ressources et la formation des cadres. Ces clauses, au même titre que l'intégration du pays à la Zone Franc jusqu'en 1973, montrent que le transfert de pouvoir s'est accompagné d'une légalisation de la tutelle, jetant les bases des instabilités politiques ultérieures, y compris la crise récente que connaît la Grande île.

II. Le Triptyque Institutionnel et Culturel de l'Hégémonie Post-Coloniale

L'impérialisme informel s'exerce par un contrôle indirect et coordonné sur la monnaie, la défense, la culture et l'économie.

Le Pilier Monétaire : La Zone Franc (CFA), Ancrage et Tutelle Économique

L'outil monétaire est l'exemple le plus éclatant d'un mécanisme post-colonial qui garantit la stabilité française en échange d'une souveraineté africaine limitée, assurant l'ancrage économique. Créée en 1945, la Zone Franc (CFA) a été maintenue après 1960 par les accords de coopération. Son fonctionnement historique reposait sur trois piliers garantissant la tutelle française :

- La fixité des parités (maintenue aujourd'hui avec l'Euro).
- La garantie de convertibilité illimitée par la France.
- La centralisation des réserves de change (historiquement 50 % puis 65 %) des banques centrales africaines auprès du Trésor français.

Bien que la Zone Franc assure une stabilité monétaire relative pour ses membres, le mécanisme du compte d'opérations a historiquement servi de garde-fou macroéconomique pour la France et de puissant levier politique. Il garantissait que les pays de la zone ne pourraient jamais financer des politiques de développement ou de diversification non alignées, limitant ainsi la souveraineté monétaire et budgétaire africaine.

*La récente réforme (2019/2021) pour l'UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine) a certes mis fin à l'obligation de dépôt des réserves et renommé le FCFA en Eco (futur), mais elle a conservé la **parité fixe avec l'Euro** et la **garantie de convertibilité française**, maintenant ainsi l'ancrage de la politique monétaire à Paris.*

Le Pilier Militaire et Stratégique : Les Accords de Défense et l'Enjeu des îles Éparses

Le dispositif militaire français assure la stabilité des régimes favorables et la protection des Diapason © Décembre 2025

intérêts stratégiques à long terme. Les Accords de Défense et le Droit d'Intervention signés en 1960 conféraient à la France un droit d'intervention pour des motifs vagues, souvent tenus secrets. La fonction du dispositif militaire (Forces Françaises stationnées en Afrique, FFS) était double : garantir la protection externe et le soutien interne aux régimes amis (évitant les coups d'État hostiles aux intérêts français), au prix d'une souveraineté africaine limitée.

L'impérialisme informel se traduit également par une mainmise territoriale. La souveraineté française maintenue sur les îles Éparses (objet d'un litige permanent avec Madagascar), bien que minuscules, permet à la France de délimiter une Zone Économique Exclusive (ZEE) colossale dans l'océan Indien. Ceci est un atout géopolitique et économique de premier ordre, contribuant directement au deuxième domaine maritime mondial de la France, et symbolise le refus de la décolonisation intégrale des territoires stratégiques au large des côtes africaines.

Face au rejet violent (retrait des troupes au Sahel), le dispositif militaire évolue vers des partenariats allégés et se concentre sur la formation des élites militaires et la capacité de réaction rapide, assurant ainsi la pérennité et la permanence de l'influence stratégique par le contrôle des doctrines de défense.

Le Pilier Culturel : La Francophonie et la Domination des Esprits

Ce mécanisme vise à garantir la reproduction d'une élite alignée et la préférence française par la langue, l'éducation et l'idéologie.

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) est un outil de *soft power* qui permet à la France de maintenir une présence politique et d'orienter les débats au niveau multilatéral. Elle agit comme une caisse de résonance pour les normes politiques et culturelles françaises, légitimant l'action de Paris.

La Mainmise sur la Formation des Élites via les réseaux universitaires et les institutions culturelles garantissent la formation des classes dirigeantes africaines selon des modèles administratifs, juridiques et intellectuels français. Cette continuité idéologique assure la facilité de travail avec les institutions françaises, tandis que l'alignement médiatique et culturel limite la capacité des sociétés africaines à développer des contre-récits efficaces face à l'hégémonie.

Le Pilier Économique : La Dette, les Contrats et les Réseaux d'Affaires

Ce pilier est l'héritier direct des réseaux de la Françafrique et constitue la face mercantile de l'impérialisme informel.

La captation des marchés et des contrats de par l'alignement politique des élites assure aux multinationales françaises (énergie, BTP, ports) un accès privilégié aux grands marchés et aux concessions. Les relations personnelles (réseaux d'affaires) continuent de primer sur les règles de concurrence internationales.

L'Outil de l'Aide et de la Dette est souvent orienté pour financer des projets réalisés par des entreprises françaises. Par ailleurs, la France utilise son poids dans les institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale) pour imposer des conditionnalités économiques qui favorisent l'ouverture des marchés aux acteurs étrangers, c'est-à-dire le *statu quo* des intérêts français.

III. Les Mécanismes Actifs de l'Impérialisme Informel Contemporain Face à la Contestation

L'empire informel, fondé sur les piliers institutionnels de la Vème République, est aujourd'hui confronté à une triple crise de légitimité, qui l'oblige à se transformer sous peine de disparaître. Cette partie démontre que la permanence ne signifie pas l'immobilité, mais la mutation contrainte du contrôle.

Le système d'influence a muté, passant des réseaux opaques des années Foccart à une tutelle plus institutionnalisée, mais non moins effective, à travers les instances de gouvernance mondiale.

L'influence n'est plus seulement politique, elle est avant tout économique par le biais des multinationales. Les grandes entreprises françaises, notamment dans les secteurs stratégiques (énergie, ports, BTP), prennent le relais comme les principaux vecteurs d'influence, captant les marchés publics. Le lobbying auprès des élites africaines et le maintien des relations privilégiées des anciennes administrations coloniales remplacent le rôle des conseillers occultes de l'Élysée.

La France utilise aussi son poids historique et financier dans les institutions multilatérales (Fonds Monétaire International, Banque Mondiale) pour imposer des conditionnalités économiques aux États africains en difficulté. Ces réformes, bien qu'elles arborent un langage de « bonne gouvernance », favorisent souvent l'ouverture des marchés aux acteurs étrangers, maintenant ainsi une dépendance structurelle et préservant le *statu quo* des intérêts français.

La réforme du Franc CFA dans l'UEMOA est la meilleure illustration de cette mutation. L'abandon formel du dépôt des réserves au Trésor français est une tentative de dédouanement symbolique du contrôle. Cependant, le maintien de la parité fixe avec l'Euro garantit la stabilité des échanges pour la France et le contrôle ultime de la politique monétaire. Sacrifier le symbolique pour préserver l'économique est la marque de fabrique de cet impérialisme informel contemporain.

La Contestation Africaine : La Crise de Légitimité et la Revendication Panafricaine

Les mécanismes post-coloniaux ont atteint un point de rupture idéologique et populaire.

Une nouvelle génération d'intellectuels et d'activistes utilise les réseaux sociaux pour dénoncer ouvertement les mécanismes de tutelle (bases militaires, Franc CFA, dette mémorielle). Ces mouvements court-circuitent la tutelle médiatique et culturelle française et constituent une mobilisation panafricaine puissante, remettant en cause la légitimité des élites cogestionnaires.

En termes de rupture militaire et diplomatique, les coups d'État récents au Mali, au Burkina Faso et au Niger ne sont pas de simples changements de régime, mais des ruptures violentes du contrat de défense établi en 1960. Les nouveaux régimes justifient leur action par le rejet de la souveraineté limitée imposée par les accords militaires. Le départ forcé des troupes

françaises symbolise l'échec d'une doctrine militaire qui garantissait la permanence de l'influence par la stabilisation des régimes.

Pour le cas de la Grande Île, avec la récurrence de ses crises politiques (dont celle de septembre-octobre dernier), c'est un symptôme aigu de ce système. La dépendance économique héritée de l'indépendance tronquée et l'alignement des élites rendent l'État structurellement vulnérable aux pressions externes et aux luttes intestines, confirmant que le « transfert institutionnel » a créé les conditions de la fragilité chronique.

L'émergence de nouveaux acteurs oblige la France à une réévaluation profonde de son modèle, non pas vers une capitulation, mais vers une transformation progressive et nécessaire de son impérialisme informel.

La Chine (financements massifs sans conditionnalité politique) et la Russie (sécurité et milices privées en échange de concessions minières ou stratégiques) exploitent le ressentiment anti-français découlant de l'impérialisme informel. L'affaiblissement de l'hégémonie de Paris est un fait, mais il ne signifie pas l'avènement d'un modèle africain plus éthique ; il s'agit d'une substitution d'influences qui complexifie le jeu de la souveraineté.

Paris poursuit sa réflexion et sa réforme du modèle pour toujours mieux rester. Malgré la pression, il est peu probable que la France procède à une levée immédiate et intégrale des tabous (fin unilatérale de la Zone Franc, restitution massive). La position actuelle tend vers une réforme progressive de la Françafrique pour préserver des intérêts stratégiques (ZEE, marchés) sans provoquer un chaos.

Face à la compétition et à la contestation africaine, la seule voie durable est la co-construction d'un nouveau format de partenariat. Cela implique, pour Paris, d'accepter un partage réel de la souveraineté et le démantèlement progressif des mécanismes de tutelle. Pour les États africains, cela signifie s'affranchir des alignements opportunistes et utiliser la compétition géopolitique comme un levier pour négocier des termes plus équilibrés, en priorisant l'intérêt national sur les intérêts des élites.

Conclusion

Aujourd'hui, cet impérialisme informel est confronté à un triple défi : la mutation économique (du réseau à la gouvernance multilatérale), la contestation radicale des jeunesse africaines (notamment au Sahel), et l'accélération de la compétition géopolitique (Chine, Russie). La crise malgache récurrente, symptôme de ces souverainetés fragiles, rappelle que l'instabilité est la résultante directe de ces arrangements post-coloniaux.

Si la France est engagée dans une réflexion sur la réforme de son héritage africain – visant plus la transformation que l'annulation de la Françafrique – cette transition ne peut être menée unilatéralement. La survie d'un partenariat franco-africain décent dépend désormais de la capacité des deux parties à coconstruire un nouveau format : la France doit accepter un partage de souveraineté et le démantèlement progressif des mécanismes de tutelle (Zone Franc, bases militaires) ; les élites africaines, de leur côté, doivent s'affranchir des alignements opportunistes pour placer l'intérêt national au centre des négociations.

L'histoire de l'empire informel nous enseigne que le véritable enjeu n'est pas le départ de la France, mais l'établissement de la souveraineté réelle des nations africaines. C'est sur cette base, et non sur la permanence des tutelles, que pourra se bâtir une relation équilibrée et durable.

Sources / Traçabilité

Les faits, dates et ordres de grandeur évoqués dans cet article s'appuient principalement sur les textes officiels et travaux de référence listés ci-dessous.

Sources primaires

- **Loi n° 56-619 du 23 juin 1956, dite loi-cadre Defferre**
Texte officiel de la réforme des territoires d'outre-mer, qui crée les conseils de gouvernement et maintient les compétences régaliennes à Paris. [MJP Université](#)
- **Accords de coopération franco-malgaches du 27 juin 1960**
Accords particuliers sur la participation de la République malgache à la Communauté et coopération en matière de justice, enregistrés au Recueil des traités de l'ONU. [Collection des traités des Nations Unies](#)
- **Résolutions 34/91 (1979) et 35/123 (1980) de l'Assemblée générale de l'ONU sur les îles Éparses**
Textes demandant à la France d'engager des négociations pour la réintégration des îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India à Madagascar. [Documents de l'ONU-Université de La Réunion](#)
- **Documents officiels sur la Zone franc et la réforme du franc CFA en 2019**
Notes de la Direction générale du Trésor et de la Banque de France détaillant le fonctionnement du compte d'opérations, la centralisation des réserves et les modifications récentes (suppression de cette centralisation, maintien de la parité fixe et de la garantie française). [Banque de France - Trésor Public](#)
- **Données officielles sur la ZEE française et le rang maritime mondial de la France**
Analyses de l'IHEDN, du CNES et de Vie publique montrant que la France dispose du deuxième espace maritime mondial, en grande partie grâce à ses territoires ultramarins dont les îles Éparses. [Ministère des Armées](#)
- **Thomas Deltombe, *L'Afrique d'abord !, La découverte*, 2024**
- **Pascal Blanchard/Nicolas Bancel, *François Mitterrand, Le dernier Empereur – De la colonisation à la Françafrique*, Philippe Rey, 2025**
- **Coll. Thomas Borrel/Thomas Deltombe/Benoît Collombat/Amzat Boukari Yabara, *L'empire qui ne veut pas mourir*, Seuil, 2021**
-

Sources secondaires et analyses

- **Kwame Nkrumah, *Neo-Colonialism: The Last Stage of Imperialism*, 1965**
Ouvrage fondateur qui conceptualise le néocolonialisme comme un système de contrôle économique et politique exercé sur des États formellement indépendants. [marxists.org](#)
- **François-Xavier Verschave, *La Françafrique, le plus long scandale de la République*, Stock, 1998**
Enquête sur les réseaux politico-économiques franco-africains et la continuité des mécanismes de tutelle après les indépendances. [editions-stock.fr](#)

- **Achille Mbembe, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, La Découverte, rééd. 2020**
Analyse des formes de pouvoir issues de la période coloniale et des hybridations entre domination externe et logiques internes de prédatation. [Éditions La Découverte](#)
- **Jean-François Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Fayard, 1989**
Concept de « politique du ventre » qui éclaire le rôle actif des élites africaines dans la cogestion des dispositifs néocoloniaux. [Amazon](#)
- **Travaux récents sur les îles Éparses et la souveraineté malgache**
Articles juridiques et analyses de doctrine sur le différend franco-malgache et la portée des résolutions onusiennes, ainsi que chroniques de droit international centrées sur Madagascar. [Brill](#)
- **Articles de presse récents sur les négociations franco-malgaches autour des îles Éparses**
Dossiers du *Monde* et d'autres médias de référence documentant les positions officielles de Madagascar et de la France, la commission mixte de 2019 et les discussions de 2025. [Le Monde.fr](#)

Rédaction - Diapason

